

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un et vingt-six du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS : Mmes FOVET, LHOMMEAU, DALSTEIN, BUREAU, MÉGRIER, Mrs. POISBELAUD, TANGUY, BICHON, CALLOGNE, FUMOLEAU et SAVARY.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SÉANCE: Mme Géraldine LHOMMEAU

DATE DE CONVOCATION : 18/01/2021

1 – POINT SUR CONTRAT AIDÉ DE PIERRE JAMIN :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin du contrat PEC de l'agent Pierre JAMIN le 12 février 2021. Suite aux mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire, le contrat de Pierre JAMIN peut être renouvelé dans les mêmes conditions que le précédent pour une durée de 6 mois supplémentaire.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat à compter du 13 février 2021 pour une durée de 6 mois et de 20 heures hebdomadaire et charge M. le Maire du suivi et de toute signature afférente à ce dossier.

2 – VOTE DES SUBVENTIONS 2021 :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu de la MFR de St Denis du Pin concernant une demande de subvention pour des élèves de la commune scolarisés à cette MFR (4 élèves), l'an passé la commune avait délibéré pour attribuer une subvention de 45 € par élève scolarisé à la MFR de St Denis du Pin. Après en avoir délibéré les élus décident d'attribuer pour 2021, les subventions suivantes pour un montant total de 1 120 € :

• <i>RESTOS DU CŒUR</i>	150 €
• <i>FOYER RURAL</i>	450 €
• <i>A.C.C.A.</i>	100 €
• <i>D.D.E.N.</i>	30 €
• <i>RALLYE VAL DE BOUTONNE</i>	100 €
• <i>SECOURS CATHOLIQUE</i>	30 €
• <i>DONNEURS DE SANG</i>	40 €

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021

- LA BANQUE ALIMENTAIRE 17 40 €
- MAISON FAMILIALE RURALE 180 €

3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :

Le conseil municipal prend connaissance des bases des impôts locaux 2020.

Après délibération, l'assemblée décide de maintenir à l'identique les taux communaux votés en 2020 pour 2021 soit :

TAXE HABITATION	7.44 %
TAXE FONCIER BATI	12.89 %
TAXE FONCIER NON BATI	37.92 %

4 – PRIX LOCATION SALLE DES FÊTES :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs pour la location de la salle des fêtes délibérés en janvier 2020.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de maintenir les tarifs de location comme suit :

Tarifs 2020	Commune			Hors commune		
	½ journée	1 journée	2 jours	½ journée	1 journée	2 jours
ÉTÉ	60	110	160	120	200	300
HIVER du 15/10 au 30/04	75	140	220	135	230	360
Foyer Rural	1 300 €					
Associations communales et RPI	AG gratuité 2 gratuités par an					
Associations hors commune	10 € pour 2h 20 € pour ½ journée Prix commune pour 1 ou 2 journées					
Caution	500 € (sauf Foyer Rural)					

Eau, chauffage et électricité compris dans les prix.

En ce qui concerne la location annuelle au foyer rural, M. le Maire propose de revoir ce montant de 1 300€ courant 2021, comme il a été fait en 2020, avec la crise sanitaire et la non-utilisation de la salle.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021****5 – POINT SUR LA VOIRIE, BÂTIMENTS ET AIRE DE LOISIRS :**

M. le Maire propose que les différentes commissions se réunissent à savoir :

- pour la Voirie : le 30 janvier 2021 à 9h00 à la mairie.
- pour les Bâtiments et l'Aire de Loisirs, une date est à prévoir.

Cela vaut convocation.

6 – GESTION AIRE DE LOISIRS ET MONTANT DU LOYER POUR LA SAISON 2021

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il conviendrait de penser dès maintenant à la procédure pour la gestion annuelle de l'aire de loisirs pour la saison 2021.

En conséquence, le conseil municipal décide de lancer un appel à candidatures. Le gestionnaire devra avoir la compétence requise pour la vente de boissons et la restauration.

Le loyer mensuel était de 210 € durant la période d'occupation des lieux 2020 et une caution de 210 € était demandée à l'entrée dans les lieux et restituée au gestionnaire si les conditions d'occupation privative étaient respectées.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de fixer le loyer à 210 € et la caution à 210 € pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2021

Un avis sera publié aux placards municipaux et communiqué dans le journal « L'Angérien Libre » pour appel aux candidatures à formuler avant le 20 février 2021.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et de signer tout document afférent à ce dossier.

7 – DOSSIER DETR 2021 : POUR PONT AIRE DE LOISIRS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le pont de l'Aire de Loisirs nécessite d'être remplacé en raison de sa vétusté. Ce pont étant le seul accès à l'Aire de Loisirs, l'aire de jeux, la zone de pêche, le parcours de santé,... il convient de procéder à ces travaux à la fin de la période estivale 2021. Des devis ont été demandés, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'État dans le cadre de la DETR point 2 et auprès du Département de la Charente-Maritime dans le cadre du Fonds d'aide à l'équipement touristique.

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement comme suit :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021

DÉPENSES en €		RECETTES en €	
Rénovation du pont	18 210.14	DETR Dossier Sécurité des biens et des personnes taux d'intervention 40%	7 284.05
		Département de la Charente-Maritime Fonds d'aide à l'équipement touristique Taux d'intervention 30% + 10% pour appartenance à Vals de Saintonge Communauté	7 284.05
		Autofinancement 20%	3 642.04
Total HT en €	18 210.14	Total HT en €	18 210.14
Total TTC en €	21 852.17	Total TTC en €	21 852.17

L'assemblée donne son accord pour déposer des demandes de subventions et charge M. le Maire du suivi et de toute signature afférente à ce dossier.

8 – DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par Soluris signé suite à la délibération du 31 juillet 2018. Il convient de désigner un délégué RGPD, après en avoir délibéré l'assemblée désigne Mme Marie-Christine FOVET comme référent RGPD. Le référent est chargé de l'actualisation de la protection des données avec le logiciel Madis.

9 – AFFAIRES DIVERSES :

- Fleurissement de la commune : Monsieur le Maire informe l'assemblée que des plants ont été commandés pour fleurir : la rue de la Grosse Pierre et la rue St Maxime dans le bourg d'Antezant ainsi que la rue du Prieuré du XVème dans le bourg de la Folatière.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021****10 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :**

- 18 janvier 2021 : Conseil Communautaire à Essouvert : Éric POISBELAUD

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
S. BICHON	
N. BUREAU	
S. DALSTEIN	
S. CALLOGNE	
G. LHOMMEAU	
M-F. MÉGRIER	
M.-Chr. FOVET	
C. SAVARY	
D. TANGUY	
E. POISBELAUD	
J. FUMOLEAU	